

Les métiers de l'intervention à domicile

Assistant de vie aux familles (ADVF) ou assistant de vie à domicile

> En quoi consiste le métier ?

L'assistant de vie à domicile intervient à domicile, le plus souvent chez des personnes âgées. Il assiste la personne dans toutes ses **tâches domestiques** : entretien du logement, du linge, préparation des repas etc. Il accompagne les personnes dans la réalisation des **actes essentiels du quotidien** (hygiène corporelle, alimentation, déplacements...).

> Conditions d'exercice du métier ?

L'agent à domicile exerce son activité au domicile d'un ou plusieurs particuliers. Son activité peut varier selon la structure (particulier employeur, association prestataire etc.) et le contexte de travail. Il peut être amené à se déplacer très fréquemment. Le permis B est indispensable à l'exercice de ce métier. Les horaires de travail peuvent être fractionnés, réalisés les week-end ou les jours fériés.

Savoir-être

- écoute, patience
- respect des droits et des libertés
- aisance relationnelle
- réactivité
- prise d'initiatives
- être en bonne santé physique

Savoir-faire

- entretien des locaux et du linge de maison
- procédure de nettoyage et de désinfection
- maîtrise des caractéristiques des produits d'entretien
- règles d'hygiène
- règles de sécurité domestique

> Conditions d'accès

- Le titre **Professionnel d'assistant de vie aux familles**

Formation de 6 mois environ (770 heures) qui se compose de 3 modules complétés par 3 périodes d'activité en entreprises.

- Le **CAP Assistant technique en milieu familial et collectif**

Diplôme accessible après une classe de troisième. La formation dure 2 ans.

> Niveau de rémunération (source: onisep)

Le salaire varie selon que l'assistant de vie aux familles travaille dans le secteur public ou privé.

La rémunération mensuelle est fonction du nombre d'heures travaillées. La base de calcul est le SMIC. Montant horaire net : 8.03 € - Montant mensuel net : 1219 €.

Des tarifs particuliers sont appliqués quand l'activité se déroule de nuit, en week-end, jours fériés...